

# **Compte rendu de la séance du vendredi 20 octobre 2023**

Secrétaire(s) de la séance:

Annaïck DODEMAN

## **Ordre du jour:**

Ordre du jour:

1. Approbation du compte-rendu du 29 août 2023.
2. Délibération portant sur une demande d'aide
3. Délibération portant sur la redevance d'occupation du domaine public gaz 2023 (RODP).
4. Approbation du rapport d'activité de l'Interco Normandie Sud Eure 2022.
5. Questions diverses.

## **Délibérations du conseil:**

### **1 - Approbation du compte-rendu du 29 août 2023**

Après en avoir délibéré les Membres du conseil approuvent à l'unanimité le compte-rendu du 29 août 2023.

### **2 - Délibération portant sur une demande d'aide ( DE 2023 17)**

Dossier présenté par Madame Stéphanie GOUMAS, assistante sociale à Verneuil d'Avre et d'Iton, pour une aide financière exceptionnelle au profit de Madame Chantal LEBOISNE suite au décès de son mari.

- Facture des Pompes Funèbres Guillon d'un montant de **1 779.12€**

L'association des Anciens Combattants a accordé une aide financière d'un montant de **900.00 €**

Le Département a accordé une aide financière de **175,00 €** versée sur le compte bancaire de Madame LEBOISNE

Reste à la famille la somme de **879.00 €**

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal ont décidé à la majorité d'accorder une aide financière à hauteur de **450 €** dit que cette aide sera directement versée aux Pompes funèbres Guillon.

### **3- Délibération portant sur la Redevance d'Occupation du Domaine Public gaz 2023 (RODP) (DE 2023 18)**

Comme chaque année, le Syndicat Intercommunal de l'Électricité et du Gaz (SIEGE) nous communique l'état récapitulatif de la redevance à percevoir par GRT GAZ.

⇒ Pour le SIEGE: au titre de la redevance de l'occupation du domaine public gaz 2023 avec une longueur de canalisation de 38.80 mètre , **correspondent à une redevance à percevoir de 141 €.**

Il est demandé l'accord du conseil municipal pour percevoir cette redevance.

Après délibération, les membres du conseil approuvent à l'unanimité, la redevance de 141 € à percevoir par GRT GAZ.

#### **4 -Approbation du rapport d'activité de l'Interco Normandie Sud Eure 2022 ( DE 2023 19)**

Madame le maire informe le Conseil municipal que l'Interco Normandie Sud Eure (Inse) dans sa séance du 13 septembre 2023 a procédé à l'approbation du rapport d'activité de l'Inse pour l'année 2022.

En application de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire de chaque commune membre de l'EPCI communique le rapport d'activité de l'EPCI au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus. Le président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le rapport d'activité de l'Inse pour l'année 2022.

#### **5 - Questions diverses**

Monsieur DEN HAERINCK informe les membres du conseil avoir relancé le SIEGE 27 pour le réglage des horloges des éclairages publics. L'agent administratif l'informe que les modifications ont été faites la semaine dernière suite au mail de rappel envoyé.

Monsieur ANGOULEVANT demande l'autorisation des membres du conseil pour faire établir un devis pour la taille de l'arbre se trouvant entre l'école et l'entrée du terrain de foot.

Madame le Maire informe les membres du conseil qu'elle n'a pas eu le temps de se renseigner concernant l'antenne relais devant se trouver dans la commune.

Madame DECLERCQ sollicite les membres du conseil pour aider à la préparation du 11 novembre et demande aux membres qui sera présent au repas afin de modifier le devis déjà reçu.

**Fin de séance: 19h30**